

**NOTICE****1. Nom du médicament vétérinaire**

ETOSOL-SE 50 mg/ml + 0,987 mg/ml solution injectable pour bovin et veau

**2. Composition**

Chaque ml contient:

**Substances actives:**

$\alpha$ -Tocopherylis acetat	50 mg
Natrii selenis anhydr.	0,987 mg

**Excipients:**

Polyoxyl 35 ricinoleas (Cremophor EL)	207,5 mg
---------------------------------------	----------

**3. Espèces cibles**

Bovin, veau.

**4. Indications d'utilisation**

Déficiences en vitamine E et en sélénium.

**5. Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la vitamine E.

**6. Mises en gardes particulières**

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Chez les animaux nouveau-nés, une injection unique suffit et la dose prescrite ne peut pas être dépassée.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Les personnes qui présentent une hypersensibilité connue au Polyoxyl 35 ricinoleas (Cremophor EL) doivent faire preuve d'une grande prudence lors de l'administration du médicament vétérinaire. En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez la notice ou l'étiquetage.

Gestation et lactation

Le médicament vétérinaire peut être utilisé au dernier stade de la grossesse et pendant la lactation.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement:

Sans objet.

Autres précautions:

Sans objet.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interaction :

Aucune connue.

Surdosage :

Il n'y a pas d'information disponible.

Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi :

Sans objet.

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

## 7. Effets indésirables

Espèces cibles : Bovin, veau

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	Réaction d'hypersensibilité allergique, réaction d'hypersensibilité anaphylactoïde <sup>a</sup>
--	---

<sup>a</sup> Surtout chez les animaux qui ont déjà reçu par injection un médicament contenant du Cremophor EL. Ces réactions peuvent présenter une évolution différente au niveau du temps et de la gravité (par ex. réactions locales croissantes, réactions générales graves) et peuvent même induire des états mortellement graves.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : [adversedrugreactions\\_vet@fagg-afmps.be](mailto:adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be)

## 8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie intramusculaire (Bovin); Voie sous-cutanée (Veau).

### Bovin:

dose unique de 0,25 ml par 10 kg de poids corporel.

### Veau:

dose unique de 1 ml par 10 kg de poids corporel.

Utilisation préventive:

Chez les bovins: au cours des septième et huitième mois de gestation. La posologie recommandée peut ensuite être appliquée 2 à 3 fois avec un intervalle de 4 semaines.

## 9. Indications nécessaires à une administration correcte

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

## 10. Temps d'attente

Viande et abats: 15 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

## 11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Protéger de la lumière. Ne pas mettre au réfrigérateur. Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

## 12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

### **13. Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

### **14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations**

BE-V108832

Présentations: 100 ml.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois**

Juin 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

### **16. Coordonnées**

#### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dechra Regulatory B.V.  
Handelsweg 25  
5531 AE Bladel  
Pays-Bas

#### Fabricant responsable de la libération des lots :

Eurovet Animal Health B.V.  
Handelsweg 25  
5531 AE Bladel  
Pays-Bas

#### Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Dechra Veterinary Products NV  
Atealaan 34  
2200 Herentals  
Belgique  
Tel: +32 14 44 36 70

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

### **17. Autres informations**